



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Bourses et prêts d'études cantonaux (STIP)

Description

La statistique des bourses et prêts d'études cantonaux recueille les informations relatives aux contributions à la formation octroyées par les cantons. Elle a pour but de faire connaître pour l'ensemble de la Suisse l'évolution des montants des bourses et prêts d'études cantonaux, des contributions fédérales ainsi que du nombre de bénéficiaires de contributions à la formation selon le type de formation.

Disponible depuis:
1971

Depuis 2004, l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise le relevé des données

Caractères relevés:
Font partie de l'enquête tous les bénéficiaires d'une contribution à la formation (bourses et prêts d'études). Le relevé est établi sur la base de données individuelles anonymisées.

Identification du bénéficiaire
Age
Sexe
Nationalité
Catégorie d'étrangers (permis d'établissement)
Commune de domicile
Niveau de formation
Formation plein temps / temps partiel
Type de formation: Bachelor/Master/Doctorat
Maturité professionnelle pendant ou après la formation
Identification de l'institution de formation
Lieu de formation
Montant des bourses ou des prêts

Méthodologie

L'enquête électronique se base sur les données des services cantonaux préposés aux bourses et prêts d'études. Le relevé est obligatoire et exhaustif.

Degré de régionalisation:
Cantonal

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Année civile (1 janvier - 31 décembre)

Qualité des données statistiques:

Dernière révision:
2010 : introduction du numéro AVS (NAVS13) comme identificateur des personnes. Les données sont disponibles au niveau individuel.

Politique de révision

Révisions de routine:
Les nouveaux résultats publiés chaque année (octobre) intègrent les corrections rétroactives reçues tout au long de l'année écoulée ainsi que les éventuelles nouvelles nomenclatures. La série historique est mise à jour jusqu'en 2004.

Révisions méthodologiques:
Des révisions méthodologiques sont effectuées en fonction des besoins (révision de nomenclatures p. ex.).

Bases légales

Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF, RS 431.01) du 9 octobre 1992
Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux
(Ordonnance sur les relevés statistiques, RS 431.012.1) du 30 juin 1993.

Organisation

Office fédéral de la statistique en collaboration avec la Conférence intercantonale des bourses d'études (CIBE) et le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Olaf Arbogast, +41 58 463 68 05
schulstat@bfs.admin.ch
